

# impressum – Les journalistes suisses

## Rapport annuel 2013

### à l'attention de l'Assemblée des délégués 2014

---

1. Introduction du Président
  2. Introduction du directeur
  3. Comité
  4. Forum des présidents
  5. Assemblée des délégués
  6. Membres
  7. Groupes de travail et activités
  8. Secrétariat central
  9. Représentation d'impressum au niveau national
  10. Relations internationales
  11. Lobbying
  12. Communications et manifestations
- 

#### 1. Introduction du Président

**ds** Deux fois en 2013 le partenariat social a été sous le feu des projecteurs : une fois dans le bon et une autre fois dans le mauvais sens.

**Les éditeurs de Suisse alémanique ont donné le mauvais exemple** : pendant une année et demie les directeurs d'impressum et de Schweizer Medien (VSM) ont préparé ensemble les bases pour des contrats de travail et des conditions minimales de travail pour les collaborateurs des médias en Suisse alémanique et au Tessin. La condition des éditeurs d'exclure la question des salaires minimaux avait été acceptée par impressum à contre coeur. Ce qui nous parut plus important c'était après neuf ans de vide conventionnel de revenir à un petit recommencement dans le domaine du partenariat social. En été 2013, le projet de contrat collectif était sur la table des négociations. Il s'appelait «Accord de branche sur les conditions minimales de collaborateurs des médias pour la Suisse alémanique et le Tessin». Nos partenaires de négociations dans VSM avaient déjà préparé un joli layout, 13 pages de texte avec les logos des deux associations et à la fin le nom des signataires.

Cependant le 12 septembre 2013, l'assemblée des membres des éditeurs, à Interlaken, n'est pas entrée en matière sur le contrat collectif selon la demande du presidium du VSM. Le Président Lebrument ne donna pas de motifs clairs pour ce revirement. Malgré cela une majorité des éditeurs adoptèrent sa demande sans autre discussion. Mais impressum n'a pas voulu jeter par la fenêtre une année et demie de travail. Il a envoyé une lettre polie au presidium du VSM et impressum a reçu une réponse sèche de Lebrument : «Sie haben dies auf die eigene Kappe zu nehmen. Wenn Sie eine Auslegeordnung, die zwei Geschäftsführern übertragen wird, gleich zu einem abgeschlossenen Vertrag umfunktionieren, besteht die Bereitschaft für weitere Gespräche nicht mehr.» Ceci est à l'origine de l'action „Jetzt schlägts 13!“ qui a commencé le 13 janvier 2014 et qui s'est poursuivie après avec la collaboration de syndicom. Si les éditeurs Suisses alémaniques ne veulent plus de contrat collectif, il existe encore des lois et nous voulons leur rappeler qu'ils doivent se tenir à leurs obligations. Mais cela appartient déjà au prochain rapport d'activité. Reste encore à ajouter, que Urs Meyer, directeur du VSM, n'a pas facilement accepté son désaveu public. Il a démissionné.

**En Suisse romande le partenariat social était aussi en danger**, après que les éditeurs aient en décembre 2012 résilié la CCT qui avait été révisée une année auparavant. La volonté déclarée de Médias Suisses n'était pas un bon signal : les éditeurs voulaient supprimer le barème des minima des employés et le remplacer par un seul salaire d'entrée minimal. Pour les Libres et les stagiaires les barèmes restaient inchangés. Dans des négociations difficiles la délégation, sous la direction de la secrétaire centrale, Dominique Diserens, a pu atteindre des améliorations par rapport aux propositions d'origine des éditeurs. Ainsi à côté du salaire, des critères ont été adoptés dans la CCT pour l'adaptation individuelle des salaires devant être régulièrement examinés. Après des débats difficiles et controversés, l'assemblée extraordinaire des délégués d'impresum a adopté la nouvelle CCT le 13 décembre 2013 avec 33 oui, 8 non et 2 abstentions; il y a aussi eu une majorité en faveur de la CCT au sein des délégués romands.

Lors de l'assemblée des délégués du 22 mars 2013, les délégués d'impresum avaient décidé à l'unanimité que **syndicom soit partenaire contractuel de la CCT**. Mais pour cette nouvelle négociation les éditeurs n'ont pas voulu syndicom à la table. impresum a répondu à la volonté de l'assemblée des délégués de manière flexible en ce sens qu'une représentante de syndicom collaborerait dans le groupe de préparation aux négociations. Après la conclusion et la signature de la CCT impresum soutient, comme avant, le souhait de syndicom de pouvoir entrer dans la CCT. Nous nous attendons à ce que les éditeurs examinent le voeu de syndicom et n'obligent pas ce dernier à aller devant les tribunaux.

Lors de l'assemblée des délégués du 22 mars 2013, le **comité central** d'impresum a été élargi avec la venue de Emiliana Salvisberg, JVAS, et de Sarah Kuhni, PVbB. Le comité a dans tous les domaines bien travaillé et est soutenu avec beaucoup d'énergie par le secrétariat central. En mars, Pierre Thomas, d'impresum Vaud, et à la fin de l'année, Patrick Vallélian, d'impresum Fribourg, ont annoncé leur départ. Le comité remercie Pierre et Patrick pour leur engagement de longue haleine. Lors de l'assemblée des délégués de 2014 des successeurs provenant de Suisse romande devront être élus.

## 2. Introduction du directeur

**uth** Les journalistes et leur association ont vécu en 2013 une année mouvementée. Les bouleversements persistants et de nature variée dans les médias ont tenu les journalistes et leurs associations en haleine. Le secrétariat central était d'une part, une fois de plus, fortement surchargé par de nombreuses demandes de conseils et de protection juridique des membres. Suite à la crise persistante, impresum, en tant que représentant des journalistes, s'est d'autre part, soucié pour qu'il y ait le moins possible de décisions d'entreprises et politiques qui tombent, décisions qui mettraient en péril plus que nécessaire le journalisme. Dans la mesure où les capacités étaient atteintes impresum a parlé avec les éditeurs que cela soit dans des commissions comme par exemple, l'AGUR ou la Commission fédérale des médias, en tant que membre associé de Schweizer Medien, dans la formation professionnelle ou dans la science des médias ainsi que dans des négociations et des contacts.

Les négociations d'une nouvelle CCT en Suisse romande pour la presse écrite ont été un grand défi en 2013. Les éditeurs avaient posé une exigence semblant tout d'abord inacceptable à savoir la renonciation du barème des minima pour les employés. Cette exigence – il faut dire aussi avec la suppression du barème des Libres sans salaire d'entrée à l'inverse de la CCT en Suisse romande – avait mené il y a neuf ans en Suisse alémanique et au Tessin à un durcissement des fronts qui avait finalement abouti à un vide conventionnel. Pour mettre une fin à ce vide conventionnel impresum était prêt en 2013 à accepter beaucoup d'exigences de l'association Schweizer Medien afin de pouvoir conclure un nouveau contrat collectif. Malgré les compromis qu'impresum était prêt à faire et malgré le mode de faire pragmatique et réfléchi cela n'a pas suffi à faire revivre le partenariat social.

Au contraire, en Suisse romande une solution a pu être trouvée grâce à la ténacité dans les négociations, à des actions publiques de journalistes, des dispositions devant compenser l'absence de barème des minima pour les employés ont pu être convenues; l'Assemblée extra-

ordinaire du 13 décembre dernier a accepté le paquet global. Les années prochaines diront si ces nouvelles dispositions feront leur preuve dans la réalité.

Dans l'association des changements ont eu lieu tant au comité central qu'au secrétariat central il y a eu des départs et de nouvelles arrivées. Sur la base de ces changements quelques projets importants ont dû être reportés en faveur de tâches plus urgentes. Ainsi la qualité qui a fait ses preuves, le conseil aux membres d'impresum et en particulier la protection juridique ont pu être maintenus. Par contre il y a eu des projets supplémentaires souhaités qui ont dû être mis de côté en particulier la réforme des structures. Le projet recrutement des membres a été mis en route, mais il a fallu constater que sous cette forme il était difficilement réalisable. Le recrutement des membres a, pour cette raison, été lié au projet de la réforme des structures dont la réalisation est au programme pour 2014.

### 3. Comité

**uth** Avec Pierre Thomas et Patrick Vallélian, deux représentants de la Suisse romande ont démissionné en même temps du comité central. Tous deux ont siégé durant de nombreuses années au comité central et se sont beaucoup engagés dans l'intérêt de leurs collègues. A l'assemblée des délégués de mars 2013, Sarah Kuhni du PVbB et Emiliana Salvisberg du JVAS ont été élues au comité. Il y a ainsi eu, enfin, de nouveau des femmes représentées au comité. Jusqu'à fin 2013, le vice-président, Christian Campiche, était le seul Romand restant. Le comité a été comme l'année précédente présidé par Daniel Suter, Vito Robbiani et Bernhard Sutter siégeaient aussi comité central. Avec d'abord 8 puis 6 membres, le comité a tout de même été conforme aux statuts qui prévoient de 5 à 9 membres. Pour l'assemblée des délégués 2014, une question importante sera le renforcement de la représentation de la Suisse romande.

### 4. Forum des Présidents

**uth** Le Forum des Présidents a eu lieu deux fois en 2013. Il sert à l'échange entre le comité central et les sections et n'est pas un organe statutaire d'impresum. Le forum contribue souvent de manière significative à la formation de l'opinion dans impresum et il s'agit pour le comité central d'une source importante pour discuter des positions, des idées et des priorités des sections. Le 1<sup>er</sup> forum se déroula le 25 juin 2013. Avec ce forum le projet de recrutement de nouveaux membres a été mis dans sa phase d'application (plus tard dans l'année on s'est rendu compte que le projet, pour d'autres raisons, n'était pas réalisable). Comme point chaud de l'ordre du jour, l'augmentation de la cotisation de membre prévue dès 2014 a été discutée et là les sections ont pu se faire une opinion en perspective de l'assemblée des délégués. Ont été entre autres discutés les négociations de la CCT ainsi que les négociations du contrat collectif Suisse alémanique/Tessin. Parmi les rapports des sections des expériences ont dominé autour du contrôle du RP qui est terminé mais qui n'a pas été effectué par tous les membres. Au 2<sup>ème</sup> forum de l'année, du 27 septembre, les négociations de la CCT étaient au centre des discussions. A été en particulier discuté le fait que les éditeurs ne veulent pas se départir de leurs exigences de supprimer le barème des minima pour les employés. La majorité du forum s'exprima pour que les négociations ne soient pas interrompues mais qu'elles soient menées jusqu'à la fin. Il devait être négocié le meilleur des résultats possible dans les circonstances données. Une assemblée des délégués extraordinaire devrait pouvoir décider après la conclusion des négociations si elle accepte le résultat de celles-ci ou si elle choisit le vide conventionnel. En relation avec le partenariat social en Suisse alémanique, la commission GAV et le comité central rendirent compte de la manière dont les éditeurs n'ont même pas discuté ou adopté le résultat négocié lors de leur assemblée de membres. Ensuite la stratégie proposée par la commission GAV a été discutée soit: après un dernier ultimatum aux éditeurs déposer des plaintes pour violation de la loi dès 2014. Il a aussi été question de la réforme des structures prévue et dans ce but demander de nouvelles offres pour un soutien externe. Le ZPV proposa de fermer les secrétariats des sections et de renoncer complètement à une cotisation de section. Ce que permettrait d'assurer les finances d'impresum pour ces vingt prochaines années. La communauté des Libres en Suisse alémanique a spontanément soutenu cette demande.

## 5. Assemblée des délégués

**uth** L'assemblée des délégués s'est déroulée deux fois en 2013 : l'assemblée ordinaire le 22 mars et l'extraordinaire le 13 décembre. Les deux ont eu lieu à Fribourg. Les deux se sont déroulées sous le signe du partenariat social. En mars l'assemblée décida en particulier d'un mandat de négociation pour la CCT de la presse Suisse romande (qui avait été résiliée à fin 2012 par les éditeurs) et a choisi la délégation de négociation. En outre il a été décidé, à l'unanimité, qu'**impresum** salue la venue de syndicom à la table des négociations de la CCT (ce qui ne put se faire car l'accord des éditeurs était nécessaire et ces derniers ont refusé la venue de syndicom). Dans le cadre de l'assemblée des délégués une manifestation à ciel ouvert a eu lieu où on protesta contre la résiliation de la CCT et on demanda une nouvelle CCT avec des salaires équitables. De même la déclaration «engagement de politique des médias des journalistes d'**impresum**» a été adoptée.

La 2<sup>ème</sup> assemblée des délégués décida du résultat des négociations pour la CCT en Suisse romande. On a discuté de manière engagée de la perte douloureuse du barème des minima des employés. Pour la compenser des dispositions sur la progression salariale (et aussi des critères pour l'augmentation individuelle des salaires) ont été négociées avec des mécanismes de protection et des améliorations en faveur des journalistes. Mais ces mécanismes sont naturellement plus difficiles à mettre en oeuvre que des salaires fixes minimaux. Malgré cela l'assemblée décida, avec une très claire majorité, d'accepter cette CCT afin d'éviter un vide conventionnel. Ainsi la nouvelle CCT est entrée en vigueur en janvier 2014. Une claire majorité des délégués de Suisse romande ont voté en faveur de la CCT.

Vu l'affront du 12 septembre de l'association Schweizer Medien à l'égard des journalistes Suisses alémaniques et du Tessin (voir ch. « Presse et GAV) l'assemblée des délégués a adopté une résolution à l'encontre des éditeurs Suisses alémaniques et Tessinois. Elle contient un catalogue d'exigences précises, applicables et modérées auxquelles les éditeurs devaient répondre jusqu'à fin 2013 et apporter ainsi la preuve en toute bonne foi de leur volonté d'un partenariat social. Sinon **impresum** devrait en déduire que ni l'association Schweizer Medien, ni ses membres n'étaient intéressés à un nouveau partenariat social. A la fin il était clair que les éditeurs n'étaient pas intéressés.

## 6. Membres

### *Développement et recrutement des membres*

**uth impresum** avait à fin 2013 environ 5000 membres, cela veut dire 130 membres de moins que l'année dernière ce qui est un recul plus élevé que la moyenne. A l'encontre de cette tendance, le comité et le secrétariat central ont essayé d'y remédier en lançant au printemps le projet de recrutement des membres prévu depuis longtemps par le comité et le secrétariat central. Il s'est, malheureusement, vite avéré que ce projet même s'il était bien pensé n'amena dans la pratique aucun résultat important. Il se basait sur l'idée que des recruteurs instruits discutent activement dans les rédactions avec des collègues non affiliés. Ces recruteurs auraient été rémunérés. Malgré la collaboration avec les sections et avec certaines rédactions très peu de recruteurs ont pu finalement être trouvés. Pour 2014 le comité central a décidé de mener de nouveau une action par e-mail pour le court terme et d'écrire aux journalistes non syndiqués. Pour la solution à long terme la stabilisation de l'effectif des membres fera partie des buts de la réforme des structures qui doit être commencée en 2014.

	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AM	4843	4713	4664	4590	4506	4435	4372	4324	4318	4248	4193	4087
AO	170	180	156	142	131	131	124	121	111	111	123	141
KA	215	151	163	134	109	93	98	78	57	62	56	26

FM	860	833	846	814	791	773	786	784	807	799	773	717
HO	8	9	7	8	8	9	8	8	8	9	8	7
<b>NM</b>												<b>42</b>
<b>Total</b>	<b>6096</b>	<b>5886</b>	<b>5836</b>	<b>5688</b>	<b>5545</b>	<b>5441</b>	<b>5388</b>	<b>5315</b>	<b>5301</b>	<b>5229</b>	<b>5153</b>	<b>5020</b>

(AM – membres actifs avec inscription au RP / AO- membres actifs sans inscription au RP / KA– membres actifs candidat au RP / FM – membres de soutien / HO – membres d'honneur, NM, membres jeunes).

## 7. Groupes de travail et activités

### 7.1. GAV de la presse écrite en Suisse alémanique/Tessin

**uht** Les présidents et les directeurs tant de l'association Schweizer Medien que d'impresum se sont mis d'accord en 2012 pour qu'un projet de nouvelles conditions de travail minimales convenu ensemble soit élaboré. Le voeu express du VSM était que ce projet ne soit négocié qu'entre les directeurs d'impresum et du VSM. Ce mandat a été exécuté. Urs Thalmann négociait légitimé par le mandat de la commission GAV et du comité central. Il informait régulièrement sur l'état des négociations et apportait les exigences des organes d'impresum dans les discussions. Les organes de syndicom furent aussi régulièrement informés et consultés et diverses demandes purent être réalisées dans les négociations. impresum en a déduit, en toute bonne foi, que le président de la partie adverse prenait au sérieux ces négociations voulues par lui et convenues avec lui et suivait leur déroulement. Il en résulta en juillet 2013 un contrat collectif qui aurait dû être accepté encore par les assemblées de membres respectivement de délégués. Le nouveau contrat n'était sur beaucoup de points pas adéquat pour remplacer le GAV 2000 qui avait été résilié par les éditeurs il y a de cela neuf ans. Mais c'était le germe pour un nouveau partenariat social. Ce texte a été cependant balayé de la table par l'association des éditeurs et de ses membres de manière contraire à la bonne foi : à l'assemblée des membres du VSM, du 12 septembre 2013, le texte n'a même pas été porté à la connaissance des membres du VSM ni discuté. L'assemblée des délégués extraordinaire d'impresum a donné au VSM dans une résolution un dernier délai afin qu'ils apportent la preuve de leur volonté d'avoir un partenariat social. Le comité d'impresum a pour 2014 décidé d'être dur à l'égard de l'association des éditeurs et de ses membres étant donné que ceux-ci n'ont pas apporté la preuve de leur volonté d'avoir un partenariat social.

### 7.2. CCT Suisse romande presse écrite

**dd** En décembre 2012, les éditeurs ont résilié la Convention collective de Travail pour la presse écrite en Suisse romande avec pour principal objectif de supprimer le barème des minima des employés. Le 13 décembre 2012, impresum a organisé des actions dans toute la Suisse romande, toutes les sociétés des rédacteurs ayant collaboré et ayant demandé à l'unisson que leur éditeur demande de faire revenir l'association faitière sur cette décision de résilier la CCT, qui a été perçu comme un acte d'agressivité. Toutes ces actions ont été très bien suivies. Mais cela n'a pas suffi pour faire revenir les éditeurs sur leur décision de résilier la CCT. De ce fait, les éditeurs nous ont communiqué leur décision d'en rester à la résiliation de la CCT et ont invité impresum à la négociation. Les Présidents de sections romandes d'Impresum se sont réunis encore avant Noël et ont décidé qu'il fallait en rester à l'application stricte de la CCT, refusant d'aller trop tôt à la table de négociations et voulant user du délai de 3 mois donné par l'art. 45 ch. 4 CCT, dès réception des documents de résiliation.

Il y eut d'abord le 21 janvier une rencontre informelle entre le Secrétariat central et la Présidente de Médias Suisses et son secrétaire général. Ce fut un panorama général de la situation auquel il fut procédé, sans avancement matériel sur les positions.

Etant donné qu'impresum avait communiqué à Médias Suisses que le mandat de négociations allait être adopté par l'Assemblée des délégués du 22 mars, Médias Suisses décida pour sa

part que le mandat de négociations des éditeurs devait être adopté par leur assemblée générale en avril 2013, les négociations se devaient de commencer après.

Lors de l'assemblée des délégués du 22 mars 2013, il fut décidé du mandat de négociations :

« *Etant donné que les délégués ont compétence d'accepter ou de refuser la résultat des négociations de la CCT – presse romande (Médias Suisses – impresum),*

*Etant donné qu'il y a lieu de laisser le plus possible de souplesse aux délégués d'impresum pour les négociations,*

*Etant donné que le groupe de négociations mandaté par le Comité central s'en référera au Comité central et à un groupe de suivi composé des délégués des Sections pour ces négociations,*

*Le Comité central prie l'assemblée des délégués d'approuver le mandat de négociations de la CCT presse romande (Médias Suisses-impresum) suivant :*

« négocier au nom d'impresum les meilleures conditions possibles de travail et salariales, pour les journalistes, compte tenu de la pénibilité du métier de journaliste et du haut degré de formation requis d'une part et des conditions économiques du secteur de la presse écrite, d'autre part ».

Le groupe de négociations impresum a été constitué par Christian Campiche, Vice-président d'impresum, Nicolas Maradan, Président de la Section de Fribourg, Yann Hulmann (Express impartial), qui a été au début remplacé par Jean-Luc Wenger, puis qui a quitté la délégation et a été remplacé pour les dernières séances par Blaise Nussbaum, Président de la Section de Neuchâtel, Philippe Dutoit (Section des photographes), Thierry Bédât (Président de la Section jurassienne) et Dominique Diserens, Secrétaire centrale impresum.

Dans le cours de l'assemblée des délégués, une action avait été préparée où des slogans liés à la CCT ont été écrits au fur et à mesure sur des rouleaux de presse, et ce à côté de la Grand-Place à Fribourg.

S'agissant des négociations, il y a eu en tout 8 réunions, s'étant déroulées du 29 mai 2013 au 26 novembre 2013. Elles ont été à chaque fois préparées par la délégation d'impresum durant une demi-journée dans la semaine qui précédait soit, selon les circonstances, le matin de la réunion. La secrétaire régionale de Syndicom, Patricia Alcaraz, a participé à ces séances de préparations. On rappelle que syndicom n'a pas pu participer à la négociation. L'inclusion de syndicom aurait eu comme condition l'accord des deux partenaires dans la CCT, les éditeurs et impresum, or les premiers ont refusé de donner leur accord. La première réunion a eu lieu en mai, la dernière le 26 novembre 2013.

**L'information aux membres et la confidentialité partielle** : comme il est d'usage dans les négociations, les éditeurs ont demandé de conclure avec impresum un accord de confidentialité partielle. La confidentialité a été limitée au contenu des discussions qui n'a pas pu être rendu public. impresum a pu imposer d'avoir les mêmes droits que les éditeurs concernant l'information aux membres alors même que le nombre de membres n'est pas comparable. Grâce à ce fait, les membres d'impresum reçurent exclusivement par e-mail de régulières i-news sur l'état des négociations.

**La délégation de Médias Suisses** était composée de Mme Valérie Boagno, Présidente de Médias Suisses et directrice du Temps, Daniel Pillard, directeur de Ringier Romandie, Jacques Matthey (L'Express Impartial), Michel Voisard (Quotidien jurassien) et Daniel Hammer, secrétaire général.

**Attitude d'intransigeance des éditeurs** : les éditeurs avaient décidé de ne signer aucune nouvelle CCT contenant un barème des minima pour les journalistes salariés. Ils n'étaient à ce titre enclins à aucun compromis. Les échanges pour obtenir n'importe quelle percée, fut-elle minime, ont été rudes.

La délégation de négociation a tout mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas de rupture des négociations (comme cela s'était passé en Suisse alémanique il y a dix ans). Malgré l'intransigeance des éditeurs, en dépit de moments très durs et des revendications de la part de Médias Suisses qui ne semblaient pas acceptables pour impresum, la délégation n'a pas quitté la table de

négociations. De cette manière, elle a non seulement permis aux éditeurs d'y rester, elle a aussi réussi à donner le choix à l'assemblée des délégués. De négocier au mieux, d'obtenir le meilleur résultat de négociations possibles, et de le soumettre à l'Assemblée des délégués.

**Au centre des négociations :** Les éditeurs ont tout de suite annoncé leur volonté de supprimer les barèmes des minima des employés, les remplaçant par un salaire d'entrée, raison pour laquelle ils ont résilié la CCT en décembre 2012. La thématique des salaires et des barèmes pour les employés ont donc été au centre des négociations.

**Déroulement des négociations:** lors des deux premières séances de négociation en mai et juin, la délégation d'impresum a mis le point sur les conditions économiques qui n'étaient de loin pas désastreuses pour les titres membres de Médias Suisses. La délégation d'impresum a aussi cherché par tous les moyens à faire des propositions de solutions maintenant le barème des minima (ex. : article de crise, ex. lissage du barème, etc.). La deuxième séance s'est terminée sur un blocage complet des positions : pour ou contre le barème. Elle a failli donner lieu à l'arrêt des négociations.

C'est alors que le Comité central a décidé en juin de :

- a) débloquer ou faire débloquer la question du barème des minima des employés par les Présidents d'impresum et de Médias Suisses ;
- b) lancer une pétition en faveur du maintien du barème ;
- c) pendant ce temps, la délégation d'impresum négocierait pour obtenir sur d'autres points de meilleures conditions de travail.

**La pétition d'août :** En août, la pétition signée par près de 500 journalistes concernés fut un succès ; elle fut remise publiquement à Médias Suisses (les médias couvrirent l'événement) et une délégation de journalistes fut reçue durant deux heures par la Présidente et le Secrétaire général de Médias Suisses. Mais les éditeurs restèrent apparemment de marbre suite à cet événement, maintenant leur position de supprimer le barème des employés.

**Des principes de progression salariale :** par contre la rencontre entre les Présidents de Médias Suisses et d'impresum permit de convaincre la présidente de Médias Suisses d'ancrer dans la CCT le principe suivant lequel les membres de Médias Suisses favorisent la progression salariale dans leurs entreprises.

**Les normes sur la progression salariale.** En septembre, la délégation d'impresum a encore proposé un barème des minima pour les employés tenant compte de différences régionales. Même cela a été balayé par Médias Suisses. Par contre, Médias Suisses s'est dit prêt à adopter des critères pour l'augmentation des salaires individuels, en lieu et place d'un barème des minima pour les employés.

Le nouvel art. 13bis a été discuté dans les réunions de septembre (principe), d'octobre et de novembre (texte et contenu). Jusqu'au dernier moment, la délégation d'impresum a négocié pour obtenir une recommandation sur la progression salariale avec des chiffres fondés sur les années RP (à l'instar du barème actuel), ce que Médias Suisses a refusé.

Le siège de la matière, cet art. 13 bis, prévoit :

- a) le principe que les éditeurs pratiquent, au gré des possibilités, une politique favorisant l'évolution salariale des journalistes ;
- b) des critères pour l'augmentation individuelle du salaire du journaliste, où l'on trouve le nombre d'années durant lesquelles le salaire n'a pas été adapté ; la comparaison des salaires avec ceux des pairs; la qualité du travail du journaliste, son expérience et en fin la situation économique du titre ;
- c) pour rendre effectifs ces critères, les éditeurs se doivent de mener au moins tous les deux ans un entretien individuel avec le journaliste afin d'en examiner l'application.

A côté de la CCT, les éditeurs s'engagent, dans une déclaration d'intention, à faire en sorte qu'avec ces nouveaux instruments la progression salariale s'effectue dans les proportions actuelles.

impresum se réserve aussi avec la Commission paritaire qui sera remise en route (cf. ci-dessous) à lancer de manière paritaire une enquête sur les salaires et sur l'application de cette nouvelle norme.

**Le salaire d'entrée :** Médias Suisses a proposé à la place du barème des minima pour les employés un salaire d'entrée à hauteur de 5'700.- Frs.

Ce montant était celui appliqué par les titres qui avaient demandé l'exception, selon la clause Ebitda, dans le cadre de la procédure d'arbitrage qui avait donné raison à impresum. Une hausse du barème des minima de 2,5% avait été adoptée.

En novembre 2013, la délégation d'impresum a réussi à faire augmenter ce salaire d'entrée au niveau du barème adapté et valant pour tous les titres qui n'avaient pas demandé d'exception, soit à **5'843.- Frs.** C'est dire que L'Express/L'Impartial, le Quotidien jurassien et l'Agefi devront relever en conséquence leur salaire d'entrée, et que les journalistes y travaillant en bénéficieront au minimum dès leur entrée en fonction.

**Autres points amenés par la délégation d'impresum :** dès le mois d'août, la délégation d'impresum a mis sur la table 11 points d'amélioration de la CCT actuelle. On relèvera à titre d'exemple : la durée du travail maximale (40h) et le paiement des heures supplémentaires; une semaine de vacances supplémentaire; la protection contre le licenciement de délégués du personnel dans la négociation avec l'employeur tel qu'un plan social; une meilleure protection des personnes licenciées au bout de 20 ans d'entreprise; l'intégration de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes dans la CCT; la garantie du statu quo pour les journalistes actuellement employés, etc.

Parmi ces points, certains ont passé la rampe. On les relèvera ici :

- a) la délégation d'impresum a demandé un congé parental de 20 jours : Médias Suisses a accepté un congé parental de 5 jours ;
- b) impresum a demandé une amélioration des délais de congé : Médias Suisses a accepté d'accorder trois mois, au lieu des 2 mois actuels, pour les personnes justifiant une et deux années d'activités dans l'entreprise ;
- c) la délégation d'impresum a demandé de relancer la Commission paritaire prévue par la CCT, afin qu'elle lance de manière paritaire des enquêtes notamment sur l'application du barème des minima pour les Libres dans les rédactions, sur l'emploi de non RP dans certaines rédactions ainsi que sur le contrôle de l'application de l'art. 13 bis : Médias Suisses a accepté de réactiver cette commission paritaire.
- d) Les droits acquis pour les employés : publiquement, Médias Suisses avait annoncé que ce n'était pas l'intention des éditeurs de baisser les salaires en application du barème des minima à l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT. Pourtant, ils refusèrent de s'engager sur ce point formellement et ce, jusqu'à la dernière séance. Là, une solution fut trouvée dans la CCT même: au moment de l'entrée en vigueur de la CCT 2014, le salaire réel perçu par un journaliste en application de la CCT 2011 sera maintenu à ce niveau au moins.

De leur côté, les éditeurs, s'agissant des négociations qui se déroulent dans les titres sur l'adaptation des salaires en général, ont voulu remplacer le mot « négociations » par « entretien », ôtant de la sorte l'un des droits reconnus par la CCT aux sociétés de rédacteurs. La délégation d'impresum est restée ferme. On en reste donc au statu quo : les sociétés des rédacteurs continueront à négocier chaque année les adaptations salariales, comme actuellement.

**Réactivation de la Commission paritaire :** La réactivation de la Commission paritaire est considérée comme un point important dans le résultat de négociation. En effet, cette commission structure le partenariat social durant la validité de la CCT. Elle permet l'observation de la CCT; elle permet également de procéder, à la majorité de la commission paritaire, à des contrôles auprès des employeurs, qui sont tenus de fournir des renseignements et documents indispensables à titre confidentiel. Elle permet en fait de réactiver le partenariat social de manière générale entre les partenaires.

### **En place d'un RP paritaire, une opposition possible d'un éditeur à l'entrée d'un journaliste membre d'impresum dans le champ d'application de la CCT**

Au départ, Médias Suisses a proposé un RP paritaire. La délégation d'impresum a opposé l'objection selon laquelle le RP est géré par les trois associations impresum, syndicom et ssm. L'accord de ces organisations est donc nécessaire.

Médias Suisses a alors proposé un autre système. impresum continue à gérer le RP. Pour entrer dans le champ d'application de la CCT : il faut être un journaliste membre d'impresum, disposant, en règle générale, d'une formation telle qu'instituée par les partenaires ou pourvu d'une expérience déterminante. Enfin il faut travailler pour un titre de Médias Suisses. Contre cette intégration un éditeur pourrait faire opposition en rendant vraisemblable que les conditions précitées ne sont pas réunies. Si impresum n'est pas d'accord, l'opposition sera tranchée par la Commission paritaire remise en route. Pour les non-membres, par ailleurs, une procédure de ralliement prévue par la CCT mais tombée en désuétude sera à nouveau appliquée aux non-membres d'impresum. L'accord de principe à une entrée en matière sur cette demande des éditeurs par la délégation d'impresum a été motivée surtout par le désir de revaloriser le RP des trois organisations impresum, syndicom et ssm, par rapport aux cartes de presse d'autres organisations (ex. : CH-Médias). Pour des raisons juridiques, les éditeurs n'ont pas voulu d'obligation à n'engager que des RP des trois associations, mais in globo le système équivaldra à un moyen de pression pour qu'ils « poussent les dissidents dans nos bras ».

**Tout le reste de la CCT subsiste** : pour être complet, il faut dire que tout le reste de la CCT subsiste, barème des Libres, des stagiaires et corpus important de règles du droit du travail. Un tableau a été fait par le secrétariat central d'impresum montrant que plus de vingt sujets sont traités dans cette CCT de meilleure manière que dans le droit suisse.

**Durée de la nouvelle CCT** : Alors que la délégation de négociations d'impresum avait demandé une durée de la CCT sans résiliation possible jusqu'à fin 2016, pour fin 2017, les éditeurs ont accepté cette durée sans résiliation jusqu'à fin 2015 pour le 1.1.2017, soit 3 ans au minimum de CCT.

**Position du Comité central** : Réuni le 28 novembre 2013, le Comité central recommande à l'attention des délégués de l'assemblée extraordinaire du 13 décembre 2013 : le Comité Central remercie la délégation pour l'intense travail fourni dans des conditions très difficiles. Il regrette l'intransigeance des éditeurs sur la question du barème pour les employés. Il constate que la CCT a pu être consolidée sur d'autres points importants. Il estime que la CCT continue d'offrir la meilleure garantie contre l'arbitraire qu'induit le vide conventionnel. Il recommande pour ces raisons, par décision prise à la majorité, aux délégués de voter oui à la nouvelle CCT 2014.

L'assemblée des délégués après un vif débat a accepté la CCT 2014 (pour les Romands à raison de 70%).

### **7.3 CCT impresum – RRR**

**dd** En juin 2013, une délégation des RRR (radios régionales) a rencontré le secrétariat central d'impresum pour lui faire part de son intention de renégocier le barème des minima des employés en introduisant une part de « salaire au mérite », mais dans une mesure limitée. Une « Bandbreite » de plus ou moins 5 % pour chaque seuil serait introduite à l'intérieur de laquelle le salaire pourrait être fixé tenant compte de la qualité du travail du journaliste/animateur. Dans la conception des RRR, il y aurait au surplus un droit de recours contre la décision fixant le salaire.

impresum s'est dit ouvert à la discussion mais a dit que beaucoup de travail l'attendait dans le cadre de la négociation de la CCT pour la presse écrite raison pour laquelle elle n'envisageait cette négociation qu'après celle de la CCT presse écrite ce que la délégation des RRR accepta.

## 7.4 Affaires collectives

### Mesures d'épargne de Tamedia

**sl** Avec 152 millions de gains, l'année 2012 pour Tamedia est l'une des années les plus productives. En mars 2013, à peine la bonne nouvelle diffusée, une mauvaise nouvelle a suivi pour le personnel, pour la qualité des médias et pour la diversité de la presse : Tamedia va dans les trois prochaines années épargner 34 millions.

Le mécontentement des journalistes de Suisse romande s'est vite répandu. Les rédacteurs en chef demandèrent ensemble à la direction de Tamedia de renoncer aux mesures d'épargne annoncées.

**dd** La fuite fut retentissante en Suisse romande. **impresum** fut la première à sortir un communiqué de presse en Suisse romande et à répondre à la radio et à la télévision sur ce qui pouvait devenir un démantèlement des rédactions. Les rédactions firent plusieurs sittings dont un à la gare de Lausanne qui eut beaucoup de succès. La direction de Tamedia publication romande constata une erreur de communication, les économies devant être faites partout où cela était possible surtout avec des départs naturels, des retraites ou même de nouvelles recettes. Les rédactions devant être préservées dans les mesures d'économie.

**sl** En Suisse alémanique la réaction fut plus tempérée. Le personnel ayant subi depuis 2009 toujours plus de licenciements et d'exercices d'épargne il y avait chez eux une certaine résignation.

### Manifestation à l'assemblée générale de Tamedia

**sl** **impresum** prit contact avec ses membres pour sentir le pouls dans les rédactions et décida rapidement d'organiser avec syndicom une action contre les mesures d'épargne. A l'occasion de l'assemblée générale de Tamedia, du 26 avril 2013, quelques 120 journalistes de la Suisse romande, de Berne et de Zürich protestèrent contre le programme d'épargne de 34 millions ainsi que pour le maintien de la qualité des médias et de la diversité de la presse. Quelques heures auparavant il y eut aussi 100 journalistes qui se réunirent à la gare de Lausanne pour faire valoir leurs positions. De Lausanne, une délégation prit le train pour Zurich, les collègues Bernois montèrent dans le train et les journalistes arrivèrent à Zurich pour soutenir leurs collègues Suisses alémaniques devant le Kongresshaus.

Durant l'assemblée de Tamedia, les représentants des associations demandèrent à ce que le dividende de Fr. 4.50 par action soit réduit de moitié afin de créer un fonds pour le maintien des emplois, assurer la qualité des médias et la diversité de la presse. Bien sûr la majorité des actionnaires refusèrent la demande des représentants des journalistes.

### Mise en oeuvre du programme d'épargne

**sl** Les mois suivants Tamedia n'a pas été impressionné et a mis en oeuvre les mesures d'épargne annoncées. Ainsi la direction a décidé que la Berner Zeitung devait faire une épargne de 400'000 francs en 2014. Pour 2015, le montant devrait doubler à 800'000 francs. **impresum** et syndicom organisèrent en 2013 deux rencontres avec les commissions du personnel de Tamedia pour discuter d'une stratégie. Le résultat de ces rencontres a été l'envoi d'une lettre à la direction de Tamedia demandant une discussion de toutes les commissions du personnel. Il n'y a eu, malheureusement, aucune réponse. Les explications données oralement par la direction de Tamedia correspondaient à ce qui avait été dit dans les communiqués de presse.

A Zurich les rédactions print et online du Tages Anzeiger ont été fusionnées dans un projet de convergence. Les collaborateurs ont appris avec douleur que le projet de convergence était d'abord un projet d'épargne. Il n'y a eu aucun licenciement, des retraites anticipées ont été offertes et des places vacantes n'ont plus été occupées. Les membres restant de la rédaction ont dû reprendre beaucoup plus de tâches ce qui a mené à une levée de boucliers de la part

des rédacteurs du Tagi. Dans une lettre de cinq pages ils ont décrit de manière détaillée les problèmes posés par la convergence et ont fait des propositions constructives pour améliorer la qualité et les conditions de travail. **imp<sup>ressum</sup>** a soutenu cette demande publiquement et a demandé à ce que Tamedia arrête ses projets d'épargne au bénéfice du taux de capitalisation à 15% et investisse dans le journalisme.

### **Tamedia a acheté le Landboten**

**sl** En août 2013, Tamedia a acheté le Landboten – le dernier journal régional indépendant du canton de Zurich. Avec cet achat Tamedia s'assurait le contrôle financier et journalistique dans le marché des journaux régionaux. Le président du Conseil d'administration, Supino, a assuré qu'aucun licenciement n'était planifié et que pour les lecteurs du Landboten rien n'allait changer. Quelques mois plus tard, cette affirmation s'avéra être une contre-vérité. Fin 2013 Tamedia annonça le prochain projet d'épargne: les rédactions du Landboten, du journal du Zurichsee et de Zürcher Unterländer fusionneront et au moins 25 places à temps complet supprimées. **imp<sup>ressum</sup>** soutiendra les personnes concernées, les accompagnera et s'engagera pour un plan social équitable.

### **Rachat du Temps?**

**dd** Un autre dossier provoqua du souci : il s'agit de la mise en vente publique du Temps. **imp<sup>ressum</sup>** fit un communiqué de presse dénonçant le procédé, donnant de l'insécurité aux membres de la rédaction. Le contact est établi régulièrement avec des membres de la rédaction du Temps. A ce jour, le dossier reste ouvert.

## **8. Secrétariat central**

### **8.1 Personnel**

**uht** La secrétaire centrale, Béatrice Gurzler, a résilié son contrat de travail pour septembre 2013. La secrétaire centrale, Nathalie Weber, était à la fin de l'année en congé maternité. Il est prévu qu'elle reprenne sa fonction au printemps 2014. Depuis fin octobre Janine Teissl est la nouvelle collaboratrice juridique au secrétariat central. Elle s'est vite mise au travail et s'occupe des membres pour les questions juridiques. Elle est aussi impliquée dans des projets non juridiques. Au secrétariat central travaillait à fin 2013, par ordre alphabétique : Dominique Diserens, Maria Gross, Salva Leutenegger, Maria Piller, Janin Teissl, Nadja Thalmann, Urs Thalmann et Nathalie Weber.

### **8.2 Protection juridique**

**dd/jt** Le secrétariat central à Fribourg a été, en 2013 aussi, fortement surchargé dans son activité d'assistance juridique et confronté à divers domaines et problématiques juridiques. Dans un premier temps, les secrétaires centraux respectivement les collaborateurs juridiques et le directeur traitent des cas. Dans un second temps, notre assurance protection juridique Axa Arag entre en jeu et seulement si les efforts extra-judiciaires du secrétariat central ne mènent à aucun accord. En Suisse romande, nous proposons Alexandre Curchod comme avocat qui traite beaucoup de cas de la protection juridique (mais les membres ont la liberté de choix de leur avocat). L'assurance protection juridique couvre les frais d'avocat et de procès. Sur la base de cette assurance protection juridique les membres n'ont aucun frais à couvrir. Une partie des cas, en particulier dans le droit des assurances sociales, sont financés par le fonds de protection juridique d'**imp<sup>ressum</sup>**.

De simples questions peuvent être souvent réglées par une réponse directe soit par téléphone ou par e-mail, le cas échéant après une recherche, mais certaines nécessitent une recherche de quelques heures. Il y a des cas plus complexes qui peuvent durer quelques jours voire

quelques mois et demander beaucoup de travail. On accompagne les membres par des rencontres personnelles, des discussions, des négociations avec la partie adverse, de la correspondance juridique ou des avis de droit aux parties adverses ou aux autorités.

Le nombre de membres conseillés s'élève, comme l'année passée, à environ 450 membres ce qui couvre tant les questions simples que les cas plus complexes. Avec cela le service juridique a soutenu en 2013 env. 10% de tous les membres actifs dans le domaine juridique. Avec notre assurance protection juridique Axa Arag il y a eu en tout 32 cas de protection juridique ouverts en 2013. La plus grande partie des cas peut aussi être réglée sans l'intervention de l'assurance. Avec ces chiffres il est visible que l'assistance juridique et la protection juridique concerne beaucoup de membres et par là représente des prestations de service importantes pour les membres d'impresum. Ces prestations de service demandent du temps et apportent des avantages aux membres seulement si elles sont accomplies consciencieusement. La protection juridique d'impresum apporte plus sur la base de sa spécialisation que la protection juridique d'autres organisations ou entreprises. L'expérience montre que la protection juridique d'impresum ne peut pas être remplacée par une assurance protection juridique externe. La qualité du conseil spécialisé dans la branche est décisive pour le traitement des cas couronnés de succès. Souvent l'intervention des secrétaires centraux d'impresum suffit pour faire valoir des demandes ou rejeter des demandes injustifiées là où souvent une poursuite judiciaire de la procédure est inutile. Lorsqu'on débute une procédure il arrive souvent que dans le cadre d'une procédure de conciliation on aboutisse à un accord satisfaisant entre les parties.

Les cas traités par le service juridique se rapportent souvent à des questions du droit du travail, en particulier à des licenciements économiques, abusifs, à des honoraires impayés, à des questions de certificat de travail, à l'élaboration de contrats et à la négociation de salaire. Les secrétaires centraux sont aussi confrontés à des questions de droit d'auteur par exemple, à des questions liées à la répartition des droits, à la cession des droits et à une indemnité lors de violation du droit d'auteur. Il se pose aussi des questions du droit de la personnalité (par exemple, du droit de réponse, de la protection de la sphère privée, d'affirmation pouvant violer la réputation ou l'honneur), des questions du droit des assurances sociales (par exemple, des questions liées à l'AVS et à la qualification de dépendant ou d'indépendant des Libres), des questions de droit fiscal, des questions liées aux retraites anticipées ou à la compatibilité de l'activité journalistique avec d'autres activités.

Il y a eu certains cas qui ont été traités par le secrétariat central d'impresum en 2013 et plus concrètement les suivants :

- Au début de l'année 2013, suite aux problèmes s'étant déroulés dès novembre 2012 où la rédaction suisse romande d'ex-AP à Berne, ne recevait plus de salaires et restait sans contact avec leur nouvel employeur, la société allemande Fleisch, impresum et la rédaction concernée firent une conférence de presse décrivant la situation dans laquelle s'étaient trouvés les 7 membres de la rédaction romande d'ex-AP et annonçant le dépôt de plaintes pour licenciement abusif, récupération des indemnités dues en cas de cessation des rapports de travail. Cette conférence de presse eut un écho jusqu'à New-York où AP a mandaté un avocat pour se défendre à Genève. Malheureusement, jusqu'ici AP ne propose pas assez pour que l'affaire se termine à l'amiable. Il fut même nécessaire de déposer plainte pénale contre le dernier employeur des collaborateurs d'ex-AP, Fleisch, en Allemagne. Certains membres de la rédaction firent appel avec succès à la Fondation d'entraide pour la période où ils se trouvèrent sans salaire. L'affaire est encore en cours à l'heure de la rédaction du rapport (février 2014).
- Il y eut aussi des cas d'honoraires impayés de Libres, ou de salaires impayés pour des employés, par exemple, le service juridique d'impresum s'est engagé pour des membres qui étaient actifs comme Libres. Il a introduit des poursuites et a mis sous pression l'éditeur. Une partie des honoraires ont été payées. Le cas est cependant encore ouvert au secrétariat central en 2014.
- On s'occupa aussi de conventions de départ pour les membres ; on donna aussi des conseils en cas d'avertissements donnés par l'employeur aux journalistes, cas malheureusement aussi fréquents.

- Les cas de droit d'auteur furent aussi traités comme chaque année par le Secrétariat central : utilisation d'articles faite sans autorisation, violation du droit d'être cité comme auteur, répartition des redevances de droit d'auteur, etc.
- On citera aussi une affaire complexe, s'étalant sur deux ans et mettant en jeu un membre à l'origine d'un documentaire sur une condamnée à mort, aux Etats-Unis, Debra Milke et l'équipe de production et de réalisation du film. Les relations entre les protagonistes s'étant détériorées, l'équipe de production et de réalisation empêchant notre membre d'utiliser ce qui était à l'origine ses propres droits, de plus le film tardait, avec tous les conflits, à être achevé. De plus, notre membre avait mis de l'argent cash dans la production, l'équipe, sans le sou, refusant le remboursement du prêt. Pour aplanir tous les différends et permettre que le film se termine – notre membre pouvait faire valoir ses droits d'auteur pour tout bloquer – ce qu'il ne voulait pas – il a fallu tout régler par contrat et trouver des compromis dans tous les points en litige (des droits aux modalités du remboursement du prêt). On parvint enfin à une convention qui doit être considérée comme meilleure qu'un litige qui aurait duré des années devant le tribunal. On doit dire en plus que la condamnée à mort, après 20 ans de prison, a pu en sortir. Notre membre n'y est pas totalement étranger avec tout le travail de lobbying qu'il fit avec un autre journaliste aux Etats-Unis. C'est par l'assistance juridique – et non la protection juridique- que le cas fut réglé par le Secrétariat central, les questions se posant, ressortant surtout du droit d'auteur.
- **impresum** prit aussi fait et cause en faveur de Christian Lutz dans une procédure lancée contre lui et son éditeur, pour un livre sur l'église évangélique, justement par des membres de cette église en violation des droits de la personnalité.
- On rappellera aussi qu'on a gagné, avec syndicom, une procédure en licenciement abusif pour J. Godel et A. Hügli à l'encontre de Radio Fribourg. L'affaire est sensible car les journalistes ont eu gain de cause en leur qualité de représentants des employés. Thème où l'USS demande un renforcement de la protection des employés lorsqu'ils représentent les employés. Cette victoire concerne la deuxième instance, au niveau cantonal, Radio Fribourg ayant décidé de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral.
- Une affaire, dont le Secrétariat central n'eut pas à s'occuper directement, mais qui concerne un membre d'**impresum** est encore à mentionner ici. Il s'agit de la perquisition faite au domicile de Ludovic Rocchi par la police et la saisie de son matériel de travail ordonnée par le procureur du canton de Neuchâtel dans le cadre d'une procédure en diffamation contre le journaliste dans une affaire de plagiat par un professeur de l'Université de Neuchâtel. L'affaire donna lieu à des protestations de tout le milieu. Là aussi **impresum** fut la première à faire paraître un communiqué de presse. A chaque étape de la procédure, pas encore achevée à ce jour, **impresum** fit un communiqué de presse dénonçant cette pratique contraire à la liberté de presse. Le Tribunal fédéral doit encore trancher dans cette affaire.

## 9. Représentation d'impresum au niveau national

### 9.1 Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse

**uth** Pour les activités et les décisions du Conseil suisse de la presse, il faut se rapporter au rapport d'activité du Conseil suisse de la presse. Dans les précédentes années les représentants d'**impresum** s'étaient fortement engagés avec le soutien des collègues de syndicom dans le Conseil de fondation pour que ce dernier exige du VSM qu'il mette en application la promesse qu'elle avait faite quand elle est entrée dans le conseil Suisse de la presse. Cela concerne en particulier le droit à des négociations du contrat collectif qui est expressément prévu dans l'accord avec les éditeurs (voir déclaration liée au protocole [http://presserat.ch/code\\_d.thm](http://presserat.ch/code_d.thm)). En 2013 **impresum** n'avait aucune raison de déposer au conseil de fondation du Conseil suisse de la presse de telles demandes car le contrat collectif était en négociation (voir ch. GAV de la presse écrite Suisse alémanique et Tessin). Fin 2013 ce n'était plus le cas cependant et le représentant du secrétariat central d'**impresum** au

Conseil de fondation, Urs Thalmann, a annoncé que cette demande allait être réactivée dès 2014.

A l'assemblée des délégués d'impresum de mars 2013, Jean-Marc Angéloz, membre d'impresum, a déposé une résolution par laquelle le président et d'autres membres du Conseil suisse de la presse ainsi que le secrétaire devaient être renvoyés. Pour des motifs plus détaillés il faut se reporter au procès-verbal de l'assemblée des délégués. En résumé il s'agissait de savoir dans deux cas où Jean-Marc Angéloz était pris à parti si les règlements du Conseil de la presse avaient été respectés et si ces personnes avaient communiqué de manière loyale. La demande a été rejetée deux fois et seul Jean-Marc Angéloz donna sa voix pour l'acceptation de sa demande. Mais la grande majorité des délégués se sont abstenus. Ce qui montrait une insécurité. De plus il faut remarquer qu'à fin 2013 il y avait déjà dans cette affaire une décision de justice qui confirmait que le Conseil de la presse avait agi de manière complètement légale. (En 2014 cette décision a été confirmée en deuxième instance). Cependant les doutes de l'assemblée des délégués sont à prendre au sérieux. Raison pour laquelle le représentant du secrétariat central, Urs Thalmann, s'est engagé fortement dans le Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse pour que les règlements puissent être examinés en toute clarté et au besoin adaptés.

## 9.2 SuisseCulture

**dd** En été 2013, Urs Thalmann a élu au Board de la FEJ d'une part, et membre de la nouvelle commission fédérale des médias d'autre part. Il a laissé sa place au comité de Suisseculture à Dominique Diserens.

Les activités de Suisseculture se focalisèrent toute l'année sur les travaux du groupe de travail du droit d'auteur AGUR, Suisseculture ayant créé un groupe d'accompagnement pour les travaux de l'AGUR où impresum fut représenté (cf chif. 11.2).

## 9.3 ProLitteris

**dd** Pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut chif. 9.2, Urs Thalmann a donné sa place au comité de ProLitteris à Dominique Diserens. L'année 2013 pour ProLitteris fut aussi l'année des changements. Un nouveau directeur en remplacement du Dr E. Hefti fut recherché et nommé à fin 2013. Il s'agit de Philippe Kubler, il était le chef du service juridique de Swisscom. Il n'entrera en fonction qu'en été 2014.

## 9.4 CPJ - Caisse de pensions en faveur de journalistes

**uth** Les employés sont représentés dans le Conseil de fondation de la CPJ par les membres d'impresum, Orith Tempelman, comme vice-présidente, ainsi que par Michel Bühner et Bernhard Raus. A cela s'ajoute une représentation du secrétariat central, soit Béatrice Gurzler. Cette dernière ayant quitté impresum en septembre, le comité central a nommé fin 2013 Nathalie Weber. Nathalie Weber était cependant depuis fin 2013 en congé maternité, raison pour laquelle la représentation du secrétariat central n'est momentanément pas active. (Urs Thalmann a été aux réunions comme invité, sans droit de vote).

Pour les activités du Conseil de fondation, il faut se référer au rapport d'activité que reçoit l'AD pour information.

Concernant impresum, le Conseil de fondation a décidé de diminuer ses coûts de gestion. Ainsi le mandat de prestations avec impresum est mis en discussion. Avec ce mandat le secrétariat central d'impresum était chargé depuis de nombreuses années de mettre à disposition de la direction de la caisse des prestations de services de secrétariat ainsi que l'infrastructure. Le montant de la rémunération peut être vu dans les comptes annuels 2013 sous le point « mandat de la Caisse de pensions pour les journalistes ».

Des négociations ont eu lieu avec la CPJ pour un nouveau mandat, malheureusement, les conceptions sur la valeur des prestations de services d'impresum étaient très éloignées de

celles de la CPJ pour qu'un accord puisse être trouvé. C'est pourquoi le Conseil de fondation de la Caisse de pensions a résilié le mandat pour fin 2013. **impressum** a dès lors résilié le contrat de bail à loyer des bureaux du secrétariat central appartenant à la Caisse de pensions. **impressum** peut trouver sur le marché des locaux plus petits et meilleur marché répondant aux besoins du secrétariat. Sans le mandat, le motif de louer les locaux de la caisse tombe. Le Conseil de fondation a décidé de vendre les locaux parce qu'ils ne conviennent pas à sa stratégie de placement.

Fin 2013, le Conseil de fondation a constaté cependant qu'il n'avait trouvé aucun acheteur pour les locaux. Sur la base des besoins réciproques de disposer de plus de temps pour les changements les rapports contractuels existant jusqu'à fin 2013 ont été renouvelés de manière limitée pour 2014.

De même le Conseil de fondation a discuté d'une fusion avec la Caisse de pensions free-lance qui a été fondée par l'Union suisse des journalistes/Comedia/syndicom pour les journalistes libres. Les caisses pourraient travailler ensemble de manière plus efficace au niveau des coûts. Le comité central d'**impressum** a dit rester ouvert dans le principe à une fusion dans la mesure où les droits et les intérêts légitimes des employés assurés ne sont pas mis en péril et dans la mesure où le rapprochement avec **impressum** apporte à ses membres et aux assurés des avantages. Le comité s'est réservé le droit de donner son opinion définitive dès qu'un projet concret lui sera soumis.

### 9.5 La fusion de la FCJ et du CRFJ, le CFJM

**dd** 2013 pour le CRFJ fut l'année des changements : d'abord Mme Eliane Ballif, directrice de longue date du CRFJ et du FCJ, méritante par son professionnalisme et son engagement laissa la place à Marc-Henri Jobin. M. Jobin, journaliste, a été coordinateur du Newsnet et auparavant il était l'ancien chef des services en langue française de l'ATS.

Puis le CRFJ avec la FCJ ont fusionné pour devenir le Centre de formation au journalisme et aux médias, CFJM. Cette fusion, préparée de longue date, avait été adoptée dans son principe par l'assemblée des délégués de mars 2012. « La naissance du CFJM souligne la volonté des trois partenaires d'établir un trait d'union entre la formation de base et la formation continue, mais aussi leur souci de décliner celles-ci sur l'ensemble des supports écrits, audio-visuels, web et multimédia » dit son président Daniel Pillard.

Avec la fusion, il y a moins de place pour la délégation d'**impressum** tout comme pour les autres délégations. Sont maintenant représentants d'**impressum** au Conseil de fondation : Frédéric Nejad, Arthur Grosjean (vice-président) et Dominique Diserens. Pour la commission pédagogique, on trouve désormais : Thierry Brandt, Nicolas Dufour, Jean Elgass et comme suppléante Chrystel Domenjoz.

### 9.6 Conseil de fondation du MAZ

**ds** Le Conseil de fondation du MAZ avait deux questions importantes à traiter en 2013: le lieu du MAZ et la succession de la directrice du MAZ. Après que le canton de Lucerne ait supprimé pour des raisons d'épargne son montant annuel de Fr. 50'000.--, le MAZ reçut une offre du canton d'Argovie; à côté de cela la «Basler Hochschule für Gestaltung und Kunst» et la Promotion économique du canton de Schaffhouse s'intéressèrent pour une collaboration plus étroite avec le MAZ. Cela a eu visiblement de l'effet sur le Gouvernement lucernois qui aurait eu des pertes intellectuelles et culturelles s'il avait abandonné le MAZ. Après une phase intermédiaire avec des contributions financières liées à des projets, le canton de Lucerne veut à nouveau revenir avec une contribution de donateur de Fr. 50'000.--. De ce fait le Conseil de fondation du MAZ a décidé de ne pas déménager et de rester à Lucerne. Il en reste pas moins que la collaboration avec d'autres cantons intéressés doit être intensifiée.

Sylvia Egli von Matt, directrice du MAZ depuis 1998, se retirera de son emploi en mars 2014 fêtant son jubilé de 30 ans. Le Conseil de fondation du MAZ a choisi le 19 novembre 2013 après un round final de 3 candidats, Diego Yanez, rédacteur en chef de la SRF, âgé de 55 ans.

## 10. Relations internationales

### 10.1 Fédération européenne et internationale des journalistes FIJ/FEJ

**uth** Depuis 2013, Urs Thalmann représente **impressum** dans le Steering Committee (comité) de la Fédération européenne des journalistes FEJ. Urs Thalmann a été élu par l'assemblée des membres de la FEJ. Sur son initiative la FEJ a décidé en 2012 d'avoir sa propre responsabilité juridique (avant c'était un groupe régional de la FIJ). **impressum** est comme auparavant membre des deux organisations FIJ et FEJ. La responsabilité juridique propre de la FEJ lui donne cependant une plus grande autonomie afin d'accomplir des projets d'intérêt européen, de les financer, et de représenter à l'extérieur de manière indépendante la fédération. Urs Thalmann s'est engagé au comité en particulier pour un développement juridique en faveur des journalistes à l'intérieur de l'UE. Cela concerne par exemple, des projets de législation discutés dans l'UE pour une harmonisation européenne des principes d'aide aux médias ou du droit d'auteur. Certes la Suisse n'est pas membre de l'UE, mais (à ce jour) elle est liée juridiquement seulement par divers accords bilatéraux. A cause de ces accords, la Suisse est cependant obligée de reprendre beaucoup de dispositions du droit européen. Dans beaucoup de domaines où il n'existe aucune obligation juridique correspondante, la Suisse est obligée de facto «à la reprise autonome» du droit européen.

Sinon des restrictions au commerce pourraient être faites à l'égard de l'Union européenne et mener à de gros problèmes pour l'économie et la société suisse. Pour ces raisons il est important d'influencer la réglementation de l'union européenne étant donné que la Suisse n'appartient pas à celle-ci. Dans la procédure parlementaire ce n'est plus le cas du fait que la Suisse n'est pas membre de l'UE. Mais dans des stades de préparation de la législation ainsi que dans des procédures de consultation, la Suisse peut apporter ses points de vue par des associations internationales de défense d'intérêts comme la FEJ – et ainsi dans ce cas défendre les intérêts des journalistes suisses.

Des informations détaillées sur les autres informations de la FEJ et de la FIJ se trouvent dans les rapports et Newsletters correspondantes et cela sous <http://europe.ifj.org> et sous <http://www.ifj.org>.

Avant 2013, les secrétaires centraux d'**impressum** ont déjà collaboré dans les groupes d'experts suivants : Author's Rights Expert Group, Freelance Expert Group, Labour Rights Expert Group ainsi que le Broadcast Expert Group. Cette collaboration a toujours été appréciée d'une part, parce que dans ces groupes d'experts les décisions du comité de la FEJ sont préparées et d'autre part, parce qu'un échange professionnel est possible avec les collègues des pays voisins qui a mené pour **impressum**, dans beaucoup de domaines, des impulsions de qualité. Afin de libérer des capacités pour la nouvelle représentation dans des instances de direction, la collaboration au groupe d'experts pour le droit d'auteur (Author's Rights) et pour le droit du travail (Labour Rights) a été restreinte. Selon les nouvelles décisions du comité de la FEJ, ces groupes d'experts travailleront désormais de manière plus étroite qu'auparavant. Il sera ainsi garanti que les secrétaires centraux d'**impressum** pourront discuter des questions importantes traitées dans les autres groupes d'experts.

### 10.2 Press Emblem Campagne (PEC)

**cc** Représenté au comité de la PEC par son vice-président, Christian Campiche, **impressum** suit de près les activités de cette ONG basée à Genève avec statut consultatif spécial à l'ONU. Fondée et dirigée par des journalistes, la PEC se donne pour objectif de renforcer la protection et la sécurité des journalistes dans les zones de conflit, de violences internes et en mission dangereuse.

**impressum** a demandé à Blaise Lempen, Secrétaire général de la PEC, de résumer l'activité de l'ONG en 2013.

**bl** En 2013, la Presse Emblème Campagne a continué de développer ses activités. Elle a en particulier étendu son réseau de correspondants avec un représentant permanent au Pakistan et une organisation la représentant en Amérique centrale. Les représentants au Pakistan et en Amérique centrale ont fait des rapports réguliers sur la situation dans leur région.

La PEC est intervenue, comme les années précédentes, à plusieurs reprises au Conseil des droits de l'homme, par l'intermédiaire de son représentant permanent à l'ONU Gianfranco Fattorini. Elle a présenté deux déclarations écrites et cinq déclarations orales à la 22e session (mars), une déclaration écrite et cinq déclarations orales à la 23e session (juin) et une déclaration écrite et quatre orales à la 24e session (septembre). La PEC est notamment intervenue pour dénoncer les attaques contre les journalistes en Syrie, Egypte, Turquie, Palestine et dans plusieurs autres contextes.

La PEC a lancé aussi en 2013 une série d'entretiens réalisés par Luisa Ballin avec des journalistes victimes de violences dans les pays en conflit: Patrick Vallélian, Florence Aubenas, Domenico Quirico, Giuliana Sgrena - publiés sur son site: [www.pressebleme.ch](http://www.pressebleme.ch)  
La PEC a participé à la conférence régionale organisée en mars par l'UNESCO au Pakistan dans le cadre de l'application du plan d'action de l'ONU et a contribué au rapport du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur la protection des journalistes adopté en septembre par le Conseil.

Comme chaque année, le 4 juin, elle a distingué par son Prix annuel une organisation ayant travaillé pour la défense des journalistes, cette année l'ONG Cerigua au Guatemala ainsi que le dessinateur McDonald au Honduras.

La PEC a publié régulièrement des informations sur les attaques visant des journalistes partout dans le monde sur le site de la PEC et tenu à jour la statistique des journalistes tués dans le monde. Elle a publié fin décembre son rapport annuel sur les circonstances de l'assassinat de 129 journalistes en 2013. En juin 2014, la PEC fêtera son 10e anniversaire.

## 11. Lobbying

### 11.1 Commission fédérale des médias

**uth** Au début 2013, Urs Thalmann, directeur d'impresum, a été élu par le Conseil fédéral dans la Commission fédérale des médias. Celle-ci a déjà eu quelques réunions en 2013. Dans les principes de base de telles commissions d'expert, les participants ne représentent pas leur employeur ou un groupe d'intérêts particulier mais apportent leurs expériences comme expert ad personam. Les discussions dans de telles commissions sont aussi confidentielles. Il n'y a, pour l'instant, pas de papier officiel de la Commission et on ne peut dès lors pas rendre compte de manière détaillée des travaux de ladite commission. La déclaration adoptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués d'impresum, en mars 2013, « engagement de politique des médias des journalistes d'impresum » voir sous [www.impresum.ch](http://www.impresum.ch)) sert à Urs Thalmann comme base pour son engagement dans la commission puisque cette déclaration se fonde sur ses convictions personnelles. Comme premier mandat, la Commission des médias a élaboré des recommandations pour l'aide aux médias par la Confédération. Les discussions se font en plenum et dans un comité auquel Urs Thalmann appartient aussi. Le rapport avec ces recommandations devrait être terminé début 2014.

### 11.2 AGUR

**dd** La conseillère fédérale Sommaruga a institué le groupe de travail sur le droit d'auteur en août 2012 (AGUR 12). Les travaux du groupe de travail se sont achevés en novembre 2013.

impresum, via Suisseculture qui avait mis en place un groupe d'accompagnement pour la préparation, participa aux travaux de l'AGUR. impresum avait deux objectifs : a) faire reconnaître un droit à rémunération équitable pour les auteurs ce qui aurait pu régler avec satisfac-

tion la situation dure que traversent les Libres en Suisse alémanique face à des cessions globales de droit sans rémunération spécifique, et comme l'a préconisé notre assemble des délégués en 2012 et 2013 par des résolutions. b) faire reconnaître une nouvelle protection des images, Lichtbildschütz, que les photographies soient ou non protégées par le droit d'auteur pour assurer la sécurité juridique (aujourd'hui la jurisprudence des tribunaux est disparate concernant le caractère individuel ou non des photographies, critère applicable pour la protection en droit d'auteur)

Il a été possible tout d'abord de thématiser ces deux points dans les réunions de l'AGUR ce qui était notre objectif. Au sein de Suisseculture un groupe de travail a été mis sur pied pour formuler une disposition sur le droit à rémunération équitable au printemps 2013. Dans une réunion du 11 juin 2013 il a été possible dans le cadre de l'AGUR de faire – avec Christoph Schütz, membre d'impresum pour la protection des images – une présentation de ces thèmes. Pour le droit à rémunération équitable le secrétaire général de Schweizer Medien a même dit publiquement que les éditeurs étaient prêts à en discuter avec impresum. A fin septembre Schweizer Medien et impresum ont trouvé une solution de compromis. Malheureusement, cette solution ne trouva plus l'accord des milieux des auteurs dont Suisseculture. Au vu des places restreintes de Suisseculture à l'AGUR, à la réunion où le thème était entre autres discuté, avec la protection des images, impresum n'a pas pu être représenté. Il ne se trouva ni Suisseculture ni les éditeurs (qui firent un pas en arrière) pour sauver la disposition sur le droit à rémunération équitable. Cette dernière, tout comme la protection des images qui ne trouva pas de majorité pour être traitée comme recommandation de l'AGUR, figurent comme proposition de Suisseculture dans les annexes du rapport.

Dans le cadre de Suisseculture lors de son assemblée générale de décembre, le thème de la rémunération équitable fut discuté et le représentant de Prolitteris, Werner Stauffacher, proposa de faire un groupe de travail sous l'égide de la société d'auteurs avec les éditeurs qui sont représentés.

Pour le Lichtbildschütz, le lobbying continuera (cf ch. 11.3)

### 11.3 Autres Lobbyings

**dd** Comme indiqué plus haut (cf ch.11.2), en 2013 impresum avec toutes les associations de photographes a milité pour faire reconnaître une nouvelle protection des images (Lichtbildschütz). Pour ce faire un groupe de travail a été mis sur pied et un site spécifique a été élaboré qui donne toutes les informations sur le thème (<http://www.fotografie-urheberrecht.com>).

## 12. Communications et manifestations

### 12.1 Edito + Klartext

**cc** Après une année 2012 très difficile au niveau des recettes - il avait fallu recourir à un appel de fonds et réduire les parutions à 5 numéros au lieu de 6 - 2013 a permis de retrouver un équilibre "spontané" dans la mesure où il boucle légèrement dans les chiffres rouges, grâce à une publicité plus étoffée dans la deuxième partie de l'année. Mais l'exercice 2014 s'annonce à nouveau plutôt sportif au vu de la pauvreté d'annonces dans la première édition. Des efforts sont entrepris pour économiser encore davantage. Il sera également proposé d'augmenter le prix de l'abonnement. Le supplément "Werkstatt" de la partie alémanique verra son concept revu. L'accent sera porté sur des opérations de marketing également, notamment en tentant de récupérer le lectorat romand du SSM, plutôt rétif à ce jour en raison de dissensions internes au SSM.

2013 était également la dernière année sous la férule de Christian Campiche à la corédaction en chef. Ce dernier a participé au lancement d'EDITO en 2009. Son successeur est Alain Maillard, l'ancien animateur de la très respectée émission Médialogues de la Radio romande. Chris-

tian Campiche ne quitte pas complètement le projet puisqu'il rejoint le comité d'EDITO+KLARTEXT en tant que quatrième représentant d'impressum.

### 12.2 i-Paper, [www.impressum.ch](http://www.impressum.ch), i-Info und i-Express

**dd** En 2013 il y a eu beaucoup d'occasions de faire des communiqués de presse on en compte 26. Pour les i-infos le secrétariat central, malgré ses surcharges, est parvenu à faire une i-Infos tous les deux mois. A noter que ces i-infos dans chaque édition sont denses et donnent des informations variées sur les activités, les dossiers en cours et une documentation sur des thèmes intéressants nos membres.

On doit aussi noter que le secrétariat central a fait de nombreuses i-express en relation avec les négociations de la CCT, mais elle ne pouvait pas rester sur le site d'impressum, étant donné les règles convenues avec les éditeurs sur la communication en relation avec ces négociations.

Les auteurs du rapport sont:

Dr. Daniel Suter, président d'impressum (ds)

Christian Campiche, co-vice-président d'impressum (cc)

Dr. Dominique Diserens, secrétaire centrale d'impressum (dd)

Salva Leutenegger, secrétaire centrale d'impressum (sl)

Urs Thalmann, directeur d'impressum (uth)

Blaise Lempfen, secrétaire général PEC (bl)